



Direction de la Coordination Interministérielle et
de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique portant sur l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens en Ille-et-Vilaine est ouverte pendant 18 jours consécutifs, du vendredi 13 juin 2025 à 14h00 au lundi 30 juin 2025 à 17h00 dans les mairies suivantes :

Bain-de-Bretagne	Cesson-Sévigné	La Chapelle-Fleurigné
Combourg	Crevin	Dinard
Erbrée	Janzé	Langon
Lécousse	Plélan-le-Grand	Rennes
Saint-Aubin-du-Cormier	Saint-Jacques-de-la-Lande	Saint-Malo
Saint-Méen-le-Grand	Saint-Méloir-des-Ondes	Saint-Pern
Thourie	Paimpont	

Le maître d'ouvrage est le ministre de l'Intérieur, direction de la transformation numérique, centre à compétence nationale en ingénierie et servitudes, 17 rue du rempart Saint-Étienne, 31500 Toulouse.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine est le coordonnateur de l'enquête publique et centralise les résultats.

M. Yves GUENIOT, ingénieur des ponts et chaussées à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier numérisé (mémoire explicatif et plan(s) associé(s) afférent(s) à chaque commune listée ci-dessus) auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur dispose de l'ensemble du dossier constitué des mémoires explicatifs de la liste des communes concernées et des plans associés. Il se tient à la disposition du public aux dates et heures ci-après :

Mairies	Adresses	Dates	Horaires de permanences
Combourg	Rue de la mairie 35270 Combourg	vendredi 13 juin 2025	15h00 - 17h00
Saint-Malo	Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la mairie de Saint-Malo, 27 quai Duguay-Trouin 35410 Saint-Malo	mercredi 18 juin 2025	14h30 - 17h30
Rennes	Hôtel de ville, place de la mairie 35000 Rennes	mercredi 25 juin 2025	14h00 - 17h00
Plélan-le-Grand	37 avenue de la Libération 35380 Plélan-le-Grand	lundi 30 juin 2025	14h00 - 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public peut, aux jours et horaires d'ouverture des services au public, formuler des observations et les consigner directement par écrit, soit :

- sur les registres d'enquête « papier » à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouverts à la mairie de Rennes – Hôtel de ville, place de la mairie, 35000 Rennes (siège de l'enquête) et en mairie de Combourg, Saint-Malo et Plélan-le-Grand ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, adressé à la mairie de Rennes où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr ;

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour rédiger un rapport et émettre ses conclusions motivées sur l'établissement des servitudes radioélectriques.

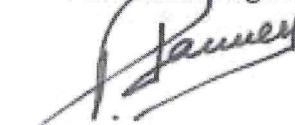
Toute personne peut prendre connaissance de ces documents dans les mairies concernées et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, au bureau de l'environnement et de l'utilité publique ainsi que sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article R. 134-12 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Rennes, le **26 MAI 2025**

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Pierre LARREY